

Bon No: 001255597	1ere Gachée: 13:20 (1) Quantité: 0.25 m3	Date: 24/03/2026 référence commande(2):	Zone: SOUS CENTRALI				
client: 1022 chantier: 102286	RAMERY TRAVAUX PUBLICS 85629	AGENCE HAINAUT ZI BAS PRE 59590 Raismes	Véhicule: 107	LUI - MEME			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00			
13:20				température: TEMPERATURE : 18 vitesse du vent: validité:			
code Béton 61		désignation(6)(8) MORTIER S.A.B.M	certification	classe d'exposition(3) XO	Classe Chlorure	consistance(7) S 1	Dmax 004
ciment(type et classe) CEM III/A42.5 N CE CP1 NF		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)			
appellation commerciale M 300							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE					NOM:  signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe XO ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN